



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 104

Loi n° 4 sur les crédits, 1999-2000

Présentation

**Présenté par
M. Bernard Landry
Ministre des Finances**

**Éditeur officiel du Québec
2000**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 1 811 444 600,00 \$ représentant les crédits supplémentaires n° 1 1999-2000 à voter pour chacun des programmes énumérés en annexe.

Projet de loi n° 104

LOI N° 4 SUR LES CRÉDITS, 1999-2000

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 1 811 444 600,00 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1999-2000, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe de la présente loi.

2. La présente loi entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la sanction de la présente loi)*.

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

PROGRAMME 2

Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	175 000 000,00
	175 000 000,00

CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 5

Jeunesse	120 000 000,00
	120 000 000,00

CULTURE ET COMMUNICATIONS

PROGRAMME 2

Soutien à la culture et aux communications	19 855 200,00
--	---------------

PROGRAMME 3

Organismes et sociétés d'État	17 644 800,00
	37 500 000,00

ÉDUCATION

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	181 194 500,00
---	----------------

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur	156 567 400,00
	337 761 900,00

ENVIRONNEMENT

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement	70 000 000,00
	70 000 000,00

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

PROGRAMME 2

Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie	120 000 000,00
	120 000 000,00

RÉGIONS

PROGRAMME 1

Mesures de soutien au développement local et régional	50 000 000,00
	50 000 000,00

RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME 2

Connaissance et gestion du patrimoine forestier	118 700 000,00
--	----------------

PROGRAMME 4

Gestion et développement de la ressource minérale	4 000 000,00
--	--------------

PROGRAMME 6

Développement énergétique	6 000 000,00
	128 700 000,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME 2

Fonctions régionales	560 082 700,00
	560 082 700,00

TOURISME

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme	51 000 000,00
	51 000 000,00

TRANSPORTS

PROGRAMME 1

Infrastructures de transport	141 400 000,00
------------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Systemes de transport	20 000 000,00
-----------------------	---------------

161 400 000,00

1 811 444 600,00
